



ASCEE 26
couleur passion

**Mobil home « l'Adoux »
Camping municipal « Les Chaussières »**

Châtillon en Diois



SITUATION DU MOBILHOME L'ADOUX

Châtillon en Diois

Le mobil home l'Adoux est implanté sur le terrain de camping Municipal de Châtillon, au cœur du village, en bordure du Bez, au pied de la montagne le Glandasse.

Le camping est ombragé, sa situation à l'intérieur du village permet d'accéder aux commerces et services sans prendre son véhicule. Le camping est équipé d'une piscine (piscine municipale), d'un snack et de jeux pour enfants. Terrains de tennis municipaux dans l'enceinte du camping.

Camping municipal « Les Chaussières » Centre du Village
26410 CHATILLON EN DIOIS
camping-chatillonendiois.com
Tél 04.75.21.10.30

Le mobil home comporte 6 couchages.

Il est composé :

- d'un salon avec banquette (lit clic-clac 2 places (130)), chauffage électrique, table, chaises, meuble de rangement.
- d'une cuisine équipée avec frigo congélateur, plaque de cuisson, four micro onde, évier, rangement, chauffe-eau, radio FM.
- d'une chambre avec un lit 2 places, grande penderie, nombreux rangements,
- d'une chambre avec 2 lits 1 place (80) penderie
- d'une salle de bain avec douche, lavabo
- d'un wc indépendant
- d'une terrasse bois avec salon de jardin et chaises longues,

TARIFS 20015

A régler à l'ASCEE 26 : 220 € la semaine, du samedi 14 H 00 au samedi 10 H 00.
70 € le week-end

Caution : Un chèque de 150 € de caution sera demandé à la réservation.

A régler au camping :

Hors saison :

adulte 3,80 €/jour, enfant (- de 13 ans) 1,90 €/Jour, véhicule supplémentaire 2,10 €

Du 28 juin au 29 août :

adulte 5,50 €/jour, enfant (- de 13 ans) 3,20 €/Jour, véhicule sup 2,80 €

Taxe de séjour : 0,20 € par jour et par personne à partir de 13 ans

L'entrée de la piscine est incluse pour la haute saison.

Attention vous ne devez pas régler de frais d'emplacement ni d'électricité, ceux-ci sont pris en charge par l'ASCEE 26.

CONSEILS ET INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Les clés sont à retirer auprès de l'accueil du camping municipal . Au moment de la remise des clés, il vous sera également remis **le nombre de protections jetables pour la literie et oreillers** (ne pas hésiter à les demander) correspondant au nombre de personnes concernées par votre séjour. **Bien les utiliser même si certains lits ont des protections imperméables. Prendre connaissance du règlement du camping.**

A VOTRE ARRIVEE : effectuez sérieusement l'inventaire et l'état des lieux (document sur place), signalez toute anomalie à la gestionnaire ASCEE 26 et retourner l'inventaire par courrier. Vous avez à disposition des imprimés d'inventaire, et enveloppes timbrées à l'adresse de la gestionnaire..

L'eau : est ouverte par les gestionnaires en début de saison.

L'électricité : le disjoncteur se trouve dans les toilettes .

Cadenas : des chaînes avec cadenas protègent le salon de jardin et les bouteilles de gaz, les clés de ces cadenas sont suspendues à droite de l'extincteur, en entrant dans le mobil home.

Le gaz : les bouteilles de gaz se situent à l'extérieur droit du mobil-home sous la niche en bois.

Mise en route : ouvrir une bouteille de gaz, tourner l'inter central côté bouteille ouverte.

Sous l'évier se trouve la sécurité gaz du chauffe-eau, sous la plaque de cuisson se trouve un inter sécurité plaque.

Pour le remplacement d'une bouteille de gaz, porter la bouteille vide au magasin 8 à 8 au village, **aucun règlement n'est à effectuer indiquer que c'est pour l'ASCEE 26. (pris en charge par l'ASCEE 26)**

Le chauffe-eau : voir notice de mise en marche à l'intérieur de la porte élément chauffe-eau

De préférence allumer la plaque de cuisson pour purger le gaz. Ouvrir le robinet jaune sous le chauffe-eau. Amener le bouton central en face de l'étoile. Maintenir appuyé à fond puis appuyer sur le « piazza » (dessous gauche) la veilleuse s'allume puis amener le bouton vers la grande flamme.

Stationnement : la voiture doit être garée à l'emplacement réservé situé à droite du mobil home (vers le gaz). Attention de ne pas obstruer le chemin.

Parasol : lors de vos absences pensez à refermer le parasol (vent).

Le ménage sera effectué par l'utilisateur. Les produits d'entretien sont à la charge de celui-ci.

Il devra fournir sa literie (draps-housses, taies, draps)

Avant votre départ, il conviendra de passer l'aspirateur, laver le sol, nettoyer soigneusement les sanitaires, laisser la vaisselle propre, secouer la literie, procéder au rangement du mobil home...

Il est demandé à l'occupant de prendre le plus grand soin de la literie et de bien mettre en place les protections jetables remises avec les clés. En cas de salissures accidentelles , le nettoyage devra être effectué. Voir machine à laver dans le camping.

En aucun cas les couvertures ne seront utilisées à l'extérieur.

A VOTRE DEPART :

-en dehors de la période du 20 juin au 30 août : pour éviter les moisissures, laisser la porte du réfrigérateur ouverte après nettoyage de l'intérieur.

- fermer les rideaux et les fenêtres

- **laisser un rouleau de papier toilette neuf.**

- vider les poubelles

- rentrer parasol, table et chaises (enchaîner le salon de jardin)

- **procéder aux fermetures d'électricité, de gaz (voir ouverture).**

BON SEJOUR DANS NOTRE UNITE D'ACCUEIL

Equipement du mobil home l'Adoux

Cuisine :

- 1 réfrigérateur
- 1 extincteur
- 1 chauffe-eau à gaz
- 1 évier bac rond
- 1 plaque de cuisson gaz
- 1 micro-onde
- 1 cafetière électrique
- 1 bouilloire électrique
- 1 grille-pain

Salon :

- 1 banquette d'angle
- 1 lit clic/clac 130
- Eléments de rangement
- 1 table + 3 chaises pliantes bois
- éclairage plafond par spots
- 1 micro-chaîne + télécommande (lecteur DVD, MP3)
- 1 convecteur électrique

Grande chambre

- 1 lit 140
- 1 penderie

Salle de bain

- 1 cabine douche
- 1 lavabo,
- 1 porte savon
- 1 meubles de rangement
- 1 radiateur électrique soufflant d'appoint
- 1 miroir
- 1 fenêtre
- 1 porte serviette
- 1 poubelle de salle de bain

Petite chambre

- 1 petite penderie,
- 2 lits de 80 cm
- 1 fenêtre

A l'extérieur Terrasse bois

- 1 salon de jardin (1 table + 6 chaises +) rangement sur la tranche svp pour les salissures.
- 2 chaises longues
- 1 étendage à linge.

2 bouteilles de gaz propane avec détendeurs

Le salon de jardin, ainsi que les bouteilles de propane sont équipées de chaînes et de cadenas, les bouteilles de propane doivent toujours rester enchaînées, elles sont protégées par une niche en bois.

Inventaire détaillé par pièces

Entrée et Cuisine

- 1 cafetière électrique
- 1 bouilloire électrique
- 1 grille-pain
- 1 micro onde + 1 cloche
- 1 hotte aspirante.
- 1 égouttoir inox
- 1 poubelle 15 l

Sous le plan de travail :

Dans le tiroir :

- 1 couteau à pain,
- 1 couteau à désosser
- 1 râpe 3 fonctions inox
- 1 set à salade,
- 1 cuillère en bois
- 2 spatules bois
- 1 écumoire nylon noir
- 1 louche et une spatule nylon noir
- 1 range couvert
- 10 cuillères à soupe
- 10 fourchettes
- 9 petites cuillères
- 4 couteaux inox
- 6 couteaux noir
- 1 paire de ciseaux de cuisine
- 1 tire bouchon
- 1 ouvre boîte
- 1 décapsuleur / boîte à sardine
- 1 épluche légume économe.
- 1 passoire à thé en plastique
- 1 fouet
- 1 petit écouvillon

Elément sous le tiroir :

- 6 bols blancs
- 6 tasses + 6 sous tasses blanches
- 4 mugs (père noël)
- 6 coquetiers
- 1 presse-citrons verre
- 6 verres à whisky
- 6 verres ordinaires
- 1 pot à eau
- 6 assiettes à soupe blanches
- 8 assiettes à dessert blanches
- 5 assiettes plates décorées petites fraises
- 8 assiettes plates blanches.
- 1 grande assiette de service

Sous l'évier :

- 1 balayette + pelle
- 1 cuvette jaune
- 2 chapeaux bouteilles de gaz.
- 1 seau + 1 serpillère

Sous plaque cuisson.

- 2 saladier transparent
- 1essoreuse à salade
- 1 saladier arcopal
- 2 plats pyrex
- 1 plat inox 40 cm ovale
- 1 verre doseur
- 3 casseroles émail bleu (14 – 16 et 18 cm)

- 1 faitout émail bleu + couvercle
- 2 poêles anti adhésif 30 cm
- 1 grand couvercle inox
- 2 couvercles 16/20 cm et 16/18 cm
- 1 passoire bleue
- 1 planche à découper en nylon

Dans le frigo : 3 bacs à glaçons.

Sur le frigo :

1 plateau plastique bleu pour le service.

1 dessous de plat en paille + 1 en rotin

Etagère au-dessus du frigo :

1 micro chaîne audio – lecteur clé USB.

Salle de bain :

- 1 radiateur électrique soufflant
- 1 tapis de bain
- 1 poubelle salle de bain

Salon

Placard

- 1 aspirateur avec réserve de sacs.
- 1 parasol pour extérieur
- pinces à linge
- 1 seau rouge
- 1 balai nylon
- 1 balai brosse
- 1 couette nylon bleue (pour le lit clic-clac)
- 2 oreillers (clic-clac)

W.C.

- 1 ensemble WC (balayette)
- 1 rouleau de papier toilette neuf (**il est demandé à chaque occupant de veiller à son départ à ce qu'un rouleau neuf reste en réserve pour les suivants**).

Petite chambre :

- 7 cintres,
- 2 protège matelas
- 2 oreillers
- 2 couvertures polaires

Grande chambre :

- 9 cintres,
- 2 couvertures polaires 220 X 240 (dont 1 pour le clic-clac si besoin)
- 1 protège matelas
- 1 couette bleue
- 2 oreillers

Pour l'extérieur :

- 2 transats
- 6 chaises
- 1 table
- un tancarville

MOBIL HOME « L'ADOUX »

CAMPING MUNICIPAL DE CHATILLON EN DIOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Occupation

L'unité d'accueil « l'Adoux » est ouverte en priorité aux membres de l'ASCEE26 à jour de leur cotisation (l'adhérent, son conjoint, ses enfants à charge), puis aux autres ASCEE. Ce mobil-home peut accueillir 6 personnes maximum.

La présence du demandeur ou d'un adhérent majeur présent sur la fiche de réservation est obligatoire pendant toute la durée du séjour. Seules les personnes identifiées sur la fiche de réservation sont autorisées à occuper le mobil home.

Les animaux ne sont pas admis dans l'unité d'accueil.

Article 2 : critères d'attribution

- . le demandeur doit être à jour de sa cotisation
- . la demande doit être faite sur l'imprimé fédéral (via Oscar) et signé par la personne mandatée par l'ASCEE d'origine sur laquelle figurent :
- . la période
- . la composition de la famille (nombre d'enfants)
- . s'il s'agit d'une première demande.
- . date de la demande

.Aucune réservation ne pourra être prise en compte pour une journée seulement.

Article 3 : prolongation du séjour

Si le résidant décide de prolonger son séjour, il doit prévenir le responsable au moins 2 jours à l'avance (sous réserve de disponibilité)

Article 4 : participation financière – caution

Pour tous séjours, le versement intégral se fait à la confirmation et sera encaissé après le séjour. Une caution de 150€ est exigée, et ne sera rendue qu'après réception de l'inventaire vérifié. Le paiement sera fait par chèque à l'ordre de l'ASCEE26 ou par Chèques Vacances.

Un désistement signalé moins d'une semaine à l'avance entraîne automatiquement l'encaissement de la caution.

Le tarif se compose de deux parties :

- une participation à régler à l'ASCEE
- **les frais de séjour à remettre au camping lors de la restitution des clés**

Article 5 : nettoyage – hygiène

Le nettoyage est à la charge de l'utilisateur qui trouvera sur place le matériel d'entretien (sols, sanitaires, vaisselle, vitre etc...). Il fournira les produits d'entretien.

A l'arrivée au camping, le gérant remettra aux résidents, en même temps que les clés, **des protections de literie jetables**. Elles devront obligatoirement être mises sur les lits et oreillers correspondants. Les couvertures équipant l'unité d'accueil ne doivent pas être utilisées à l'extérieur.

En cas de casse ou de perte d'objet (vaisselle par exemple), l'occupant devra le remplacer par un objet identique ou similaire.

Article 6

Les clés sont à retirer à l'accueil du camping . Lors du départ, il est indispensable que les clés du mobil-home soient remises au bureau du camping **pour 10h le samedi en cas de séjour à la semaine et pour 18h lors d'un week-end**, afin de permettre aux occupants suivants de les récupérer et de remplir leur fiche d'inscription au camping.

Article 7 : inventaire

Une fiche d'inventaire se trouve dans le dossier remis à chaque demandeur. Ce dernier sera chargé, dès son arrivée de contrôler l'état des lieux, de dresser l'inventaire et de le retourner à la responsable de l'unité d'accueil. Des enveloppes timbrées sont à disposition pour effectuer cet envoi. Toute dégradation ou objet manquant devra être signalé le premier jour ouvrable après l'arrivée et pourra donc être imputé au précédent utilisateur.

Article 8:

Chaque occupant du mobil-home s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à le respecter ainsi que celui du camping municipal de Châtillon en Diois.

Article 9

Tout litige sera réglé par la commission « Unités d'Accueil » de l'ASCEE 26.

20 avril 2015.